



## Ne pas déclarer à pole emploi la reprise d'activité

Par **skwals**, le **13/11/2012** à **14:50**

Bonjour,  
Je me suis inscrit à pôle emploi et j'ai eu droit aux allocations de chômage.  
Maintenant je travaille et j'étais en période d'essai pendant 2 mois.  
Lors de mon actualisation je disais que j'étais toujours à la recherche d'emploi.  
J'ai signé un CDI maintenant et j'ai oublié de le signaler à pôle emploi avant la date de fin d'actualisation.  
Va-t-il me radier pour ne pas avoir changé ma situation?  
Qu'est-ce que je risque au niveau de mes droits?

Par **DSO**, le **14/11/2012** à **08:05**

Bonjour,  
Je vous recommande de faire régulariser de manière spontanée votre situation.  
Bien entendu, vous devrez rembourser l'indû.  
Cordialement,  
DSO

Par **pat76**, le **16/11/2012** à **15:40**

Bonjour  
Lors de votre période d'essai vous pouviez indiquer que vous étiez toujours à la recherche d'un emploi mais vous auriez dû envoyer la photocopie de votre bulletin de salaire.  
Le Pôle Emploi pourrait éventuellement penser que vous avez fraudé.  
Comme vous le précise DSO vous allez certainement recevoir une lettre du Pôle Emploi dans laquelle vous sera réclamé le remboursement des indemnités indues si vous ne prenez pas les devants...